

## Xavier DARCOS ne répond pas

*La lettre qui suit a été adressée au nouveau Ministre de l'Education Nationale, Xavier DARCOS, et, à ce jour, n'a reçue aucune réponse.*

*Quelle que soit la raison de son silence (il y a des ministres qui sont candidats à la députation et font leur campagne électorale ...), il semble que cette absence de réaction justifie la prise en main par le Président de la République des affaires concernant l'Education Nationale.*

*C'est pourquoi le SNCA e.i.L. Convergence a adressé un courrier au Président de la République afin d'être reçu en même temps que les autres organisations le 11 juin 2007.*

\* \* \*



5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753  
[FR41@wanadoo.fr](mailto:FR41@wanadoo.fr) / [snca.nat@free.fr](mailto:snca.nat@free.fr)  
[www.snca-nat.com](http://www.snca-nat.com)

Xavier DARCOS  
Ministre de l'Education Nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

### Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander d'accorder une audience au Syndicat National des Certifiés et Agrégés, membre fondateur de la Fédération EIL.

Le SNCA e.i.L. Convergence tient ses valeurs du courant de pensée AUTREMENT, qui fut créé dans les dernières années de la FEN et qui anima les premières années de la FSU, d'une part, d'autre part, de la Fédération Indépendance Efficacité Laïcité créée au moment de l'exclusion du SNETAA de la FSU, et, enfin, de l'attachement laïque et social à l'Ecole de la République et au service public de l'Education Nationale.

Le SNCA e.i.L. Convergence, qui fut proche du SNETAA, de l'Enseignement Professionnel, est aujourd'hui une organisation syndicale qui agit en convergence avec tous les personnels de l'Education Nationale et leurs organisations pour la défense de l'Ecole de la République : il n'est marqué par aucun sectarisme, aucun corporatisme, aucun ostracisme quant aux responsables et aux représentants de l'Etat.

Toutefois, il n'a accepté, ni n'acceptera, l'arbitraire ou la désinvolture de hauts fonctionnaires de votre ministère qui s'arrogent, avec le temps, des pouvoirs indus qui les ont amenés à interdire nos listes aux dernières élections professionnelles, au risque de discréditer l'institution.

Le SNCA e.i.L. Convergence défend donc la cause de nos lycées et collèges, de leurs élèves et des personnels au-delà des seuls certifiés et agrégés. Il a été, et il est, particulièrement présent dans les établissements d'accueil et les structures de la Mission Générale d'Insertion. Sur ses valeurs, des chefs d'établissements l'ont rejoint. En convergence avec des Intersyndicales et des commissions internes qui permettent d'accueillir les personnels de différentes catégories, le SNCA e.i.L. Convergence est engagé dans l'action syndicale tout en pratiquant un véritable syndicalisme renouvelé.

Ainsi, s'il a été amené à subir les volontés étonnantes de certains des services du Ministère, le SNCA e.i.L. Convergence tient à souligner la qualité de hauts fonctionnaires qui résolument ont défendu la cause de l'Ecole dans la République.

De même, le SNCA e.i.L. Convergence est très attaché à la défense de la francophonie et à la valorisation de la langue et de la culture française ; il agit, pour ce faire, avec des associations dont la vocation est de s'adresser aux ministères ou aux secrétariats d'Etat concernés.

L'audience que nous sollicitons vous fera part des préoccupations et de la spécificité du SNCA e.i.L. Convergence.

Nous voudrions par ailleurs vous entretenir des points suivants :

- Au-delà de la carte scolaire comment retrouver l'égalité dans l'Ecole, y compris, dans les processus de l'orientation et les perspectives données à l'Enseignement Professionnel ;
- La reconnaissance des personnels ne se limite pas à la seule question des statuts et de décrets connexes : l'action pour la mise en place de contrats à durée indéterminée (personnels de la MGIEN), par exemple, nous tient à cœur ;
- La prise en compte du travail effectif et des « gains de productivité », issus des dernières réformes, est une donnée fondamentale dans la véritable refonte nécessaire de la grille indiciaire et la reconquête du pouvoir d'achat ;
- Le contentieux ouvert par le refus, au-delà des délais, après un premier accord, de notre liste nationale aux élections paritaires des certifiés : à la perte de nos décharges s'ajoute le discrédit d'une telle décision sur nos activités et notre volonté de faire avancer le syndicalisme enseignant.

De plus, le SNCA e.i.L. Convergence a engagé une réflexion et une exploration, d'une certaine ampleur, sur les violences scolaires. Cette question, qui préoccupe tant les personnels, fera l'objet d'un bilan d'étape lors de notre Conseil National de juillet 2007 et se poursuivra durant l'année 2007-2008.

Au nom du secrétariat national du SNCA e.i.L. Convergence, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de son respect.

Paris, le 25 mai 2005

Françoise Roche